Conseiller ou conseillère, Finances personnelles

Référence	R2613726
Lieux	602, 3e Avenue Val-d'Or
Province	Québec
Publication	12 novembre 2026
Statut	Permanent · Temps plein
Mode de travail	Présentiel
Fin d’affichage	28 février 2027
Famille d’emplois	Services aux membres et clients - vente

Le poste

Le mode de travail du poste est à temps plein sur place.

En tant que conseiller en finances personnel à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi, vous êtes chargé de nouer et d’entretenir une relation d'affaires durable et fiable avec les membres et les clients pour assurer leur satisfaction. Votre rôle consiste à répondre aux besoins des membres et de la clientèle, à fournir des conseils adaptés à leur situation financière et à les aider à choisir les solutions appropriées pour atteindre leurs objectifs financiers. Vous êtes responsable d'un client composé de membres individuels et d'entreprises et êtes le lien privilégié avec vos clients. Le contrôle des relations interpersonnelles est alors une compétence essentielle. Vous offrez et faites des offres liées au placement, au financement et à la protection, en utilisant votre capacité à cibler les résultats. Votre expertise vous permet d'assurer la cohérence entre la satisfaction des membres et celle de la clientèle, les objectifs opérationnels, une gestion saine et prudente des risques et la rentabilité. Vous travaillez avec divers partenaires et experts pour proposer des stratégies intégrées pour répondre aux besoins des membres et de la clientèle.

Responsabilités

- Conseiller les membres et les clients sur les meilleures stratégies et convenir des résultats escomptés.
- Agir à titre de gestionnaire des relations d'affaires, évaluer la satisfaction et la qualité du service, surveiller et recommander les améliorations nécessaires.
- Restez attentif aux nouvelles financières, aux tendances du marché et aux meilleures pratiques dans votre domaine d'activité.
- Exécuter diverses activités de représentation et participer à la présence dans la communauté.

© 1996-2026 Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous droits réservés - Tous droits réservés © 2026 - optimisé par novijob™

novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com

Profil recherché

- Baccalauréat dans une discipline appropriée.
- Expérience requise : au moins une année d’expérience pertinente.
- Une autre combinaison pertinente d’études et d’expérience peut également être considérée.
- Certificat de représentant en épargne collective – Autorité des marchés financiers.
- Le poste exige le français.
- Connaissance de l'évolution actuelle des finances, de l'économie, de la politique et de la législation.
- Connaissance de tous les produits et services offerts aux membres de la Caisse, ainsi que de ceux offerts par les centres Desjardins Entreprises, les composantes et les réseaux de distribution de Desjardins et de concurrence.
- Connaissance de la gestion de la dette.
- Connaissances et concepts sur la conformité aux lois sur la distribution des produits et services financiers.
- Connaissance de la philosophie et du fonctionnement d'une coopérative de services financiers.
- Connaissance des politiques, de la législation et des normes relatives aux produits et services offerts par la caisse.
- Connaissance du processus opérationnel et des normes de service de Desjardins.
- Connaissance des techniques d'évaluation et de suivi d'une demande de financement aux particuliers.

Accueillir les différences, apprendre avec souplesse, privilégier les besoins de la clientèle, agir avec initiative, entretenir de bonnes relations et chercher à atteindre les résultats attendus.

Avantages

- Rémunération concurrentielle avec prime versée annuellement.
- Dès la première année, 4 semaines de vacances à prendre avec souplesse.
- Un régime à prestations déterminées procure un revenu stable et prévisible pendant la retraite.
- Couverture d’assurance collective avec accès à la télémédecine.
- Frais admissibles remboursés pour la santé, le bien-être et le matériel de travail à distance.

Les conditions d’admissibilité déterminent les avantages offerts.

Conditions

Les dispositions syndicales s’appliquent selon l’admissibilité.

Équité et accessibilité

Desjardins veut offrir un milieu de travail inclusif où chaque personne est reconnue et valorisée. L’employeur pratique la tolérance zéro envers toute discrimination et souhaite que les équipes représentent la diversité de ses membres, de sa clientèle et des collectivités desservies.

Les personnes qui ont besoin d’adaptations pour le recrutement ou pour le poste peuvent en aviser Desjardins. Des mesures peuvent être demandées à toutes les étapes du recrutement.

Pour postuler, recherchez la réquisition R2613726 dans le portail Carrières de Desjardins.

novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com

© 1996-2026 Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous droits réservés - Tous droits réservés © 2026 - optimisé par novijob™